



GOUVERNEMENT

Liberté

Égalité

Fraternité

GRENELLE DES VIOLENCES CONJUGALES

POINT D'ÉTAPE SUR LES MESURES

Jeudi 3 septembre 2020



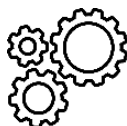
Point d'avancement à un an sur les 46 mesures du Grenelle contre les violences conjugales



37% réalisées
(soit 17 mesures)



50% en cours de réalisation
(soit 23 mesures avancées mais non finalisées)



13% en phase de construction avant déploiement
(soit 6 mesures)

100% des mesures engagées !

Point d'avancement à un an sur les 10 mesures phares du Grenelle annoncées par le Premier ministre le 3 septembre 2019



6 mesures réalisées
Mesures concernées : 10, 14, 21, 23, 35, 36

















4 en cours de réalisation
Mesures concernées : 11, 16, 24, 40










Calendrier











Le Comité de suivi des 11 groupes de travail du Grenelle contre les violences conjugales se réunira toutes les 6 semaines.






Le 25 novembre 2020 se tiendra le bilan du Grenelle.

N°	Intitulé	Statut
1	Mettre en place un module de formation initiale et continue sur l'égalité rendu obligatoire à destination des personnels de l'éducation nationale (enseignants, personnels d'éducation, cadres, etc.).	En cours de réalisation 
2	Dédier un conseil de vie collégienne et un conseil de vie lycéenne à la réalisation d'un diagnostic annuel sur l'égalité filles-garçons en milieu scolaire, avec une attention portée à la participation des élèves en situation de handicap.	En cours de réalisation 
3	Diffuser à tous les établissements scolaires un document unique de signalement et un guide d'utilisation pour mieux repérer et signaler les violences intrafamiliales.	En cours de réalisation 
4	Mettre en place une sensibilisation obligatoire sur la prévention des violences conjugales dans le cadre du service national universel (SNU) mais aussi du Plan mercredi ou des Cités éducatives.	Réalisée 
5	Étendre les horaires du 3919 et le rendre accessible, aux personnes en situation de handicap	En construction 
6	Lever le secret médical en cas de danger immédiat pour la victime	En construction 
7	Créer une cartographie des professionnels et des structures engagées dans la prévention et la prise en charge des victimes de violences conjugales à destination des professionnels de santé	En cours de réalisation 
8	Mettre à disposition des professionnels de santé un outil d'évaluation de la gravité et de la dangerosité des situations de violences conjugales	En cours de réalisation 
9	Juger plus vite et efficacement par le déploiement de "filières d'urgence"	En cours de réalisation. 

10	Auditer sur l'accueil des victimes dans les services de police et unités de gendarmerie	Réalisée 
11	Mettre en place suite à chaque féminicide un « retex » au niveau local, associant l'ensemble des professionnels concernés (police ou gendarmerie, justice, travailleurs sociaux, médecins, professionnels de l'Éducation nationale, etc.)	En cours de réalisation 
12	Créer 80 postes supplémentaires d'intervenants sociaux dans les commissariats et gendarmeries bénéficiant d'un financement de l'État	En cours de réalisation 
13	Instaurer un parcours renforcé de formation initiale et continue à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales pour les policiers et les gendarmes	En cours de réalisation 
14	Élaborer une grille d'évaluation du danger	Réalisée 
15	Diffuser un document d'information auprès de toute victime se rendant dans un commissariat ou une gendarmerie	Réalisée 
16	Faciliter la prise de plainte pour les victimes de violences conjugales dans l'incapacité de se déplacer notamment lorsqu'elles sont hospitalisées	En cours de réalisation 
17	Consolider et développer des structures dédiées à la prise en charge sanitaire, psychologique, sociale des femmes victimes de violences.	En cours de réalisation 
18	Mieux accompagner la victime avec l'assistance d'un avocat.	En construction 

19	<p>Interdire la médiation pénale et encadrer la médiation familiale en cas de violences conjugales.</p> <p><i>Circulaire du 3 août 2020 relative à la présentation des dispositions de droit pénal immédiatement applicables de la loi n°2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales. NOR : JUSD2020619C</i></p>	<p>Réalisée</p> 
20	<p>Reconnaitre le phénomène du "suicide forcé" avec la mise en place d'une nouvelle circonstance aggravante pour les auteurs de violences en cas de harcèlement ayant conduit au suicide ou à une tentative de suicide.</p> <p><i>Circulaire du 3 août 2020 relative à la présentation des dispositions de droit pénal immédiatement applicables de la loi n°2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales. NOR : JUSD2020619C</i></p>	<p>Réalisée</p> 
21	<p>Créer 1 000 nouvelles solutions de logement et d'hébergement.</p>	<p>Réalisée</p> 
22	<p>Améliorer la coordination entre les SIAO et la plateforme 3919 pour la prise en charge en urgence des femmes victimes de violences.</p>	<p>Réalisée</p> 
23	<p>Mettre à disposition des forces de l'ordre une plateforme de géolocalisation des places d'hébergement d'urgence, utilisable en cas de carence du 115.</p>	<p>Réalisée</p> 
24	<p>Faciliter l'accès des femmes victimes de violences à la garantie Visale (garantie locative), pour qu'elles puissent bénéficier d'une caution locative gratuite et trouver un logement plus facilement.</p>	<p>En cours de réalisation</p> 
25	<p>Ouvrir le droit aux victimes sous ordonnance de protection de débloquent leur épargne salariale de façon anticipée pour ce motif.</p>	<p>Réalisée</p> 
26	<p>Actualiser le guide relatif à l'égalité professionnelle à destination de TPE-PME afin d'y intégrer la problématique des situations de violences conjugales.</p>	<p>En construction</p> 
27	<p>Intégrer la problématique des violences conjugales aux plans de santé au travail et aux plans régionaux de santé au travail, pour réduire les conséquences des violences conjugales sur le lieu de travail.</p>	<p>En cours de réalisation</p> 

28	Proposer aux partenaires sociaux membres de la commission du label égalité professionnelle d'intégrer au cahier des charges du label égalité professionnelle un axe relatif à la prise en compte des violences conjugales.	En construction 
29	Déployer dans chaque région un centre de ressources pour accompagner les femmes en situation de handicap dans leur vie intime et leur parentalité.	En construction 
30	Rappeler à l'ensemble des établissements et services médico-sociaux la nécessité du respect de l'intimité et des droits sexuels et reproductifs des femmes accompagnées.	En cours de réalisation 
31	Lancer une formation en ligne certifiante pour faire monter en compétence massivement les différents professionnels qui interviennent notamment dans les établissements et services médico-sociaux.	En cours de réalisation 
32	Demander systématiquement un état de la situation à l'aide sociale à l'enfance en cas de violence conjugale, et à défaut une évaluation administrative de la situation familiale.	Réalisée 
33	Développer les espaces de rencontres, lieux neutres protégeant les mères et leurs enfants en cas de séparation.	En cours de réalisation 
34	Promouvoir les auditions des unités d'accueil médico-judiciaires pédiatriques (UAMJP) afin de recueillir dans de bonnes conditions la parole de l'enfant.	En cours de réalisation 
35	Suspension systématique de l'exercice de l'autorité parentale en cas d'homicide conjugal.	Réalisée 
36	Donner la possibilité au juge pénal d'aménager ou de suspendre l'autorité parentale du conjoint violent.	Réalisée 
37	Décharger les descendants de leur obligation alimentaire envers le parent condamné pour homicide volontaire de l'autre parent.	Réalisée 

38	Mieux connaître les profils sociodémographiques des auteurs.	En cours de réalisation 
39	Évaluer la dangerosité criminologique des auteurs.	Réalisée 
40	Généraliser le bracelet anti-rapprochement.	En cours de réalisation 
41	Renforcer les mesures de suivi de l'auteur et de prévention de la récidive à partir de pratiques déjà développées par certaines juridictions.	En cours de réalisation 
42	Renforcer les mesures de suivi de l'auteur et de prévention de la récidive par la mise en place de 2 centres de suivi et de prise en charge des auteurs par région.	En cours de réalisation 
43	Encadrer les permis de visite en détention.	Réalisée 
44	Prévenir et prendre en charge les violences conjugales liées aux addictions par la formation des professionnels en addictologie et des acteurs prenant en charge les victimes de violences conjugales.	En construction 
45	Procéder à une évaluation médico-sociale (dès le stade de l'enquête) des auteurs de violences, pour enclencher plus rapidement les dispositifs de suivi et de prise en charge adaptés.	En cours de réalisation 
46	Réquisitionner les armes blanches et les armes à feu des auteurs de violences, dès le dépôt de plainte.	Réalisée 



GOUVERNEMENT

Liberté

Égalité

Fraternité

Cabinet de Madame Élisabeth MORENO | Service de presse
55, rue Saint-Dominique – 75007 Paris

Courriel : presse-efh@pm.gouv.fr

Tél : 01 42 75 62 75